

Capacité professionnelle pêche maritime à pied à titre professionnel

RS5141 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	213s
Formacode(s)	21352
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	03/01/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

6 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 6 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
COMITE REG PECHEES MARITIMES ELEV MARIN	39917293100053	Former et organiser l'évaluation
CTRE EUROPEEN FORMAT CONTINUE MARITIME	18290902800017	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LYCEE AGRICOLE ET HORTICOLE DE COUTANCES	19501213300011	Former et organiser l'évaluation
LYCEE DE LA MER ET DU LITTORAL	19170091300012	Former et organiser l'évaluation
LYCEE DE LA MER PAUL BOUSQUET	19341599900013	Former et organiser l'évaluation
MAISON FAMILIALE RURALE	78639021100013	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Acquisition par le titulaire de la capacité professionnelle de pêcheur à pied qui permet l'obtention du permis de pêche à pied tel que défini par arrêté du 6 mars 2015 (NOR : DEVM1505399A)

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Situer les enjeux environnementaux, territoriaux et sociétaux de la pêche et s'adapter aux réglementations.
- Maîtriser et combiner savoirs et savoir faire scientifiques et techniques pour comprendre les activités de pêche dans le milieu.
- Assurer la gestion technico-économique de l'entreprise.
- Organiser et mener sa pêche.
- Assurer la mise en marché et la valorisation des produits.
- Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information et à la communication.
- Piloter son entreprise de pêche à pied.

- Piloter son navire (option obligatoire pour les pêcheurs qui disposent d'un navire).
- Formation au plan de maîtrise sanitaire et à l'HACCP pour l'obtention d'un agrément sanitaire (expédition et/ou purification).

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Décret no 2010-1653 du 28 décembre 2010 modifiant le décret no 2001-426 du 11 mai 2001 réglementant l'exercice de la pêche maritime à pied à titre professionnel

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le directeur interrégional de la mer désigne le président du jury parmi les fonctionnaires de catégorie A au sein de l'administration de la mer et éventuellement du ministère en charge de l'agriculture ainsi que les quatre membres du jury en assurant une parité entre enseignants et professionnels de la pêche à pied.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	03/01/2025
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS7051

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5141/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	76
Parcours menés à terme	81
Taux d'achèvement	107 %
Période	02/2022 – 04/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	121
Montant total engagé	216 217 €
Coût moyen par dossier	1 787 €
Durée moyenne	178 h
Période	12/2020 – 01/2025

France compétences	84 %
Reste à charge titulaire	8 %
France Travail	5 %
Entreprise	2 %
OPCO	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.